

## **Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2019 à 18 heures 30**

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Jean-Marc CHARPENEL, Jean-Pierre PASCALIN, Alain GOUJON, Didier BOUCHARD, Robert CHEVALIER, Olivier MATHEY.

Absents : Sabine DESGRANGES, David VERDU, Carole CHEYRON.

### **1- Contrôle des poteaux d'incendie – Convention S.I.E.A. RIVAVI**

Le contrôle des poteaux incendies sur la commune est obligatoire une fois tout les 3 ans. Cette vérification assurée jusqu'alors par le SDIS de la Drôme, n'est plus réalisée par ce service. Le Syndicat Intercommunal des eaux et assainissement (S.I.E.A.) RIVAVI propose cette prestation, depuis peu.

La mission consiste en la vérification du fonctionnement mécanique et hydraulique des poteaux incendie et en l'établissement d'un rapport de visite.

Le tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 34€ TTC par poteau.

Le Conseil Municipal décide :

- de confier la mission de contrôle des poteaux incendie au Syndicat Intercommunal des eaux et assainissement (S.I.E.A.) RIVAVI ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le S.I.E.A. RIVAVI.

### **2- Demandes dégrèvements factures d'eau**

Suite à l'édition des factures d'eau de juillet 2019, deux Colonzellois ont écrit afin de bénéficier d'un dégrèvement de leurs consommations d'eau.

Dans les 2 cas cette consommation est due à des fuites sur le réseau privatif :

- Mme Y. : consommation 1639m<sup>2</sup> pour 3689,72€
- M. et Mme S. : consommation 2401m<sup>2</sup> pour 3205,38€

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des compléments d'informations et des garanties afin que ces fuites ne se reproduisent plus. Un courrier sera adressé en ce sens.

### **3- Devis remplacement camion communal**

Notre camion municipal a été détruit le 1<sup>er</sup> juillet suite à un incendie. Notre assurance après expertise nous a indemnisée à hauteur de 10 285€.

Le Conseil Municipal souhaite procéder au remplacement du camion, un groupe d'élus sera en charge se renseigner sur des camions d'occasions ayant peu de kilomètre.

### **4- Questions diverses :**

- Demande participation frais d'installation de la psychologue scolaire :  
La nouvelle psychologue scolaire de notre secteur sollicite les communes pour l'acquisition de matériel spécifique. Soit pour Colonzelle 116€.  
M. le Maire va demander aux communes voisines leurs avis.
- Le Conseil Municipal demande une information sur le prix de la cantine de Colonzelle et la participation de la commune. Le prix du repas est de 4,90€, les familles le payent 3,60€ et la commune participe à hauteur de 1,30€.
- L'éclairage des courts de tennis n'est toujours pas réparé, il faut trouver une solution pour accéder au pylône afin de changer les ampoules.

- Plusieurs Conseillers Municipaux font part de leurs mécontentements sur le montant de la taxe des ordures ménagères. M. le Maire rappelle que les ordures ménagères sont de la compétence de la communauté de communes.